10 mars 2025

Communiqué à tous les <u>producteurs et intervenants</u> du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

<u>ZCP-260 en zone de sécurité</u>

Hier après-midi, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a modifié la ZCP-260 dans Lanaudière par le retrait de la zone infectée et de la zone de restriction pour introduire une zone de sécurité. Par conséquent, toutes les activités aux fermes avicoles dans la zone peuvent se faire avec des permis généraux seulement. Vous pouvez consulter la zone au lien suivant sur le site internet de l'ACIA.

Veuillez consulter la section des permis sur le site internet de l'ACIA au lien suivant.

En plus des mesures de biosécurité exigées par l'ACIA avec l'émission des permis, l'EQCMA recommande aux producteurs de maintenir l'application des mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ce protocole peut être consulté sur le site internet de l'EQCMA au lien suivant.

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au lien suivant.